



Confédération paysanne
Pays de la Loire

Syndicat pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses



Angers, le 26 Novembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le réseau FRSEA/JA se finance sur le dos des agriculteurs

« Les chambres d'agriculture ne doivent pas allouer des subventions de nature à constituer un avantage abusif accordé à un organisme tiers et/ou un abandon par la chambre d'une partie de ses missions. » (cf. Le Réseau des chambres d'agriculture depuis leur régionalisation, Cour des Comptes, juillet 2025, p.47)

Lors de la session de la Chambre d'agriculture régionale Pays de Loire qui se tenait ce 24/11/2025 à Angers étaient examinés les budgets rectificatifs 2025 et initial 2026, et nous avons pu comme la Cour des Comptes constater la poursuite de ces pratiques :

- Le renouvellement d'une subvention annuelle de 92 380€ au syndicat Jeunes Agriculteurs des Pays de Loire, sans plus de précisions concernant la convention correspondante, ni le suivi de la mise en œuvre des éventuelles missions correspondantes
- Un premier appel d'offres qui s'est clôturé le 18/11/2025 pour un marché de « prestations intellectuelles » dans le domaine du renouvellement des générations, pour 440 000 € sur 3 ans, très orienté au bénéfice du syndicat Jeunes Agriculteurs. En effet, la grille d'évaluation valorise principalement la couverture territoriale du réseau et la proportion de jeunes adultes au sein du réseau, avec une bonne connaissance du monde agricole.
- Un second appel d'offres, toujours en cours, toujours pour un marché de « prestations intellectuelles », mais cette fois dans les domaines de l'urbanisme, de l'eau et de la chasse, pour 1.26 millions € sur 2 ans. Il s'agit du renouvellement d'un marché auparavant remporté par la FRSEA. Ce qui signifie qu'un syndicat est et va être rémunéré pour élaborer la position de la chambre d'agriculture sur les dossiers touchant à ces thématiques.

Cela soulève des problèmes d'équilibres entre force syndicales et de neutralité de la chambre d'agriculture, mais aussi vis-à-vis du règlement général de protection des données. Sans parler de la difficulté à s'assurer que ce marché ne permettra pas de financer le fonctionnement du syndicat. C'est pourquoi nos deux syndicats s'associent pour dénoncer ces pratiques et exiger une gouvernance intègre des chambres d'agriculture.

Contacts :

Confédération Paysanne Pays de la Loire

Anthony Robin, élu Chambre PDL : 06 68 15 49 46
Marie Savoy, élue Chambre PDL : 07 87 39 77 72
Raphaël Bellanger, élu Chambre PDL : 06 34 40 11 97
Claire Braud, élue Chambre 72 : 07 67 56 44 24
Yann Pajot, élu Chambre 85 : 06 01 78 20 74

Coordination Rurale

Natacha Guillemet, élue Chambre PDL : 06 12 94 28 15
Charline Godet, élue Chambre PDL : 06 37 46 97 39
Olivier Chemin, élu Chambre PDL : 06 15 73 36 83
Benoît Bulot, élu Chambre PDL : 06 25 19 78 96
Gilles Gauvin, élu Chambre PDL : 06 85 50 06 75.

Confédération Paysanne des Pays de la Loire

31 Bd Einstein – CS 72313 – 44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 06 73 63 06 53 - e-mail : contact@confederationpaysanne-pdl.fr
Site internet : <http://www.confederationpaysanne-pdl.fr>

Coordination Rurale des Pays de la Loire

5 rue du commerce - 49120 Chemillé en Anjou
Tel : 06 83 68 84 51- e-mail : christine.daraize@coordinationrurale.fr
Site internet : www.coordinationrurale.fr